



AES, contrat de travail en cours

Par **Marco77**, le **30/04/2016** à **21:01**

Bonjour
J'ai reçu une attestation de dépôt suite à une demande AES, en préfecture de seine saint Denis. Je travaille depuis 2011, mon contrat a été suspendu le 02/03/2016, après le refus de la préfecture de renouveler mon titre de séjour pour soins, sans OQTF. D'après la circulaire Valls du 28 novembre 2012, "le contrat en cours pourra se poursuivre pendant la durée de l'instruction de la demande".
Comment cela se traduit dans la pratique?
Si d'autres personnes ont été dans le même cas, vos avis seront une aide précieuse.
Merci